

À partir de maintenant, toutes les demandes liées à la carte grise de votre véhicule sont centralisées sur le site web officiel de l'ANTS, que vous pouvez trouver à cette adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Les procédures, qui étaient auparavant du ressort des préfectures, comme l'obtention d'une nouvelle carte grise, la mise à jour d'une adresse, ou toute question relative à ces sujets, doivent maintenant être adressées directement à l'ANTS via une procédure totalement digitalisée, accessible grâce à votre compte France Connect.

Si vous faites face à des difficultés lors de ces démarches en ligne, les maisons France Services, établies par le gouvernement, sont là pour vous aider. Ces centres publics offrent l'expertise de conseillers formés pour vous assister dans ces procédures, une aide proposée sans aucun frais puisqu'elle relève d'un service public. D'autres ressources, y compris l'aide fournie par des garages accrédités (plus d'informations disponibles pour les garages situés dans le département 51, notamment les [garages à Lisieux](#)), sont également à votre disposition. Ces services vous fourniront des informations actualisées sur les changements prévus pour 2023, y compris les ajustements potentiels du prix de la carte grise.

Le coût de celle-ci peut avoir augmenté pour diverses raisons, notamment en raison d'une baisse du seuil pour le malus écologique, affectant surtout les véhicules plus anciens et plus polluants. En outre, une augmentation de la taxe régionale sur les cartes grises peut avoir été décidée par votre Région. Pour des informations plus détaillées, le site de l'ANTS est à votre service.

Liens utiles :

- Immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Carte d'identité et passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Prise de rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>